



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Agir · Mobiliser · Accélérer

50 NOUVEAUX SITES CLÉS EN MAIN FRANCE 2030



agence nationale
de la cohésion
des territoires



50 nouveaux sites clés en main France 2030

Pilotée par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, cette démarche vise à identifier et accompagner des terrains stratégiques pour l'accueil de nouvelles activités industrielles.

Coordonnée par la délégation aux Territoires d'Industrie et rassemblant les opérateurs publics Business France et Banque des Territoires, l'initiative propose un accompagnement renforcé, site par site, pour permettre la montée en gamme du foncier industriel.

Elle a pour objectifs de:

- Proposer une cinquantaine de nouveaux fonciers disponibles dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols;
- Offrir du foncier rapidement accessible pour les investisseurs, permettant l'implantation de nouvelles activités industrielles.

Quels sites pourront être accompagnés ?

Seront accompagnés en priorité les sites présentant les caractéristiques suivantes (non cumulatives):

- Maitrise foncière;
- Attractivité économique (taille du site, accessibilité logistique, présence d'un bassin d'emploi et d'un écosystème industriel...);
- Limitation des incidences environnementales, notamment de l'artificialisation des sols;
- Présence ou possibilité de raccordement aux infrastructures nécessaires à l'accueil d'activités industrielles (eau, électricité, numérique...);
- Présence d'un écosystème différenciant dans le territoire (comptes déjà implantés, laboratoires de recherche...);
- Implication des collectivités locales.

Les sites retenus seront d'une maturité variable mais devront attester d'un fort potentiel d'attractivité économique.

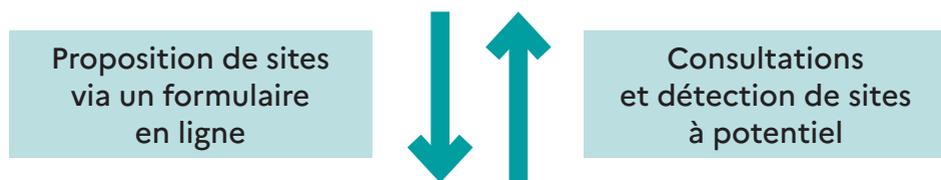
Ces critères devront être renseignés via le formulaire Démarches-Simplifiées:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-foncier-industriel>



Méthodologie

ÉTAPE 1: Identification



* Certains sites pourront faire l'objet d'études complémentaires afin de préciser l'opportunité économique du projet.

ÉTAPE 2: Accompagnement

Pour permettre la mutation rapide des sites identifiés, il est proposé d'accompagner le porteur de projet pour :

- Solliciter l'ingénierie nécessaire (mobilisation de prestataires externes, co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité...);
- Lancer et faire aboutir les procédures administratives (études environnementales, diagnostics pollution, études archéologiques...);
- Mobiliser les dispositifs de financements pertinents (offre de la Banque des Territoires, Fonds vert...).

À l'issue de cette démarche, le porteur de projet doit pouvoir proposer un site prêt à l'emploi, avec un état des lieux le plus complet possible, présentant le minimum de risques et le maximum de visibilité pour les investisseurs industriels.

Le suivi du site prend fin à sa commercialisation.

Offre de service

Ingénierie : mobilisation de prestataires externes, co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité...

- ANCT;
- Banque des Territoires;
- CEREMA;
- Business France.

Financements :

- Fonds vert pour la réhabilitation de friches;
- Prêts ou investissements de la Banque des Territoires.

Suivi de projet :

- Par un comité opérationnel piloté par la préfecture;
- Mobilisant l'ensemble des opérateurs pertinents et services instructeurs, au cas par cas, pour chaque projet.

Calendrier



Plus d'informations

→ Délégation aux Territoires d'industrie :
territoires-industrie@anct.gouv.fr